



Ce qui vous attend à la rentrée : ça va déménager !



Circulation sur autoroute

Taxes, radars, règles de circulation... Il va y avoir du mouvement cet automne. A quoi faut-il s'attendre dans les prochaines semaines ?

Révision des limitations de vitesse, bonus bonifié, prime à la casse remaniée... L'été 2020 a connu son lot de changements pour les automobilistes. Et ce n'est pas fini. Entre bonnes et mauvaises nouvelles, comme d'habitude, la rentrée des conducteurs s'annonce encore chargée !

Le malus au poids : 10 € le kilo

En plus du malus basé sur le CO2, la Commission citoyenne pour le climat a remis sur la table la taxation des véhicules en fonction de leur poids . Elle propose un malus de 10 € le kilo au-delà de 1.400 kg. Une aberration ? Pas pour Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, qui avait soutenu en 2019 un projet de malus qui dépend du poids de l'auto. Rejeté alors par le gouvernement, le projet va vraisemblablement faire l'objet d'un débat dans les prochaines semaines. Les professionnels de l'automobile s'attendent, en effet, à devoir batailler ferme, dans le cadre du projet de loi des finances (PLF), pour que le prochain malus ne soit pas "trop" durci. La discussion budgétaire du PLF 2021 débutera le 12 octobre.



[Visualiser l'article](#)

Si on ne connaît pas encore les contours d'une éventuelle taxation sur le poids, ce qui est sûr, c'est que le seuil de déclenchement du malus (138 g/km de CO₂) va, lui, être sans aucun doute abaissé.

Des zones de circulation restreintes plus nombreuses

Dans quelques semaines, les véhicules les plus polluants ne pourront pas circuler partout dans l'agglomération de Toulouse. La ville peaufine actuellement le périmètre dans lequel les restrictions seront bientôt appliquées. C'était une prérogative de la loi d'orientation des mobilités* (LOM), les agglomérations les plus polluées devront obligatoirement mettre en place, avant le 31 décembre, des zones à faibles émissions (ZFE), à l'instar de grandes métropoles comme Paris. Dans ces zones, des interdictions de circulation, permanentes ou en cas de pic de pollution, sont appliquées à certains véhicules en fonction de leur classement Crit'Air. Des villes comme Antony (92), qui interdit depuis quelques jours la circulation des Crit'Air 5, et Saint-Denis (93) intègrent désormais des ZFE. A qui le tour ?

Radar de covoiturage : ils arrivent

On vous l'annonçait en exclusivité (voir Auto Plus n°1660), un radar de covoiturage (développé par **Pryntec**) va prendre du service à Paris. Sa mission ? Surveiller que les voies réservées au covoiturage soient bien empruntées par les véhicules autorisés. En l'occurrence, il devra détecter le nombre d'occupants aux places avant et arrière. Le radar de covoiturage sera bientôt installé sur le périph parisien au niveau de la Porte de Montreuil. Dans un premier temps, il s'agira de tester le dispositif avant que la verbalisation automatique ne soit mise en place. A Grenoble, une voie dédiée au covoiturage sur l'A48 va être inaugurée dans le courant du mois de septembre avec, dans la foulée, l'installation d'un radar dédié.

Pour votre santé... utilisez les "mobilités douces" !

Dans le style de "Mangez cinq fruits et légumes par jour", ou "Pour votre santé, évitez l'abus d'alcool", les publicités des constructeurs devront intégrer des recommandations spéciales. C'est aussi l'une des mesures prévues dans le cadre de la LOM, les annonceurs vont devoir ajouter des mentions promouvant l'usage des mobilités actives, partagées ou des transports en commun. Selon nos informations, le décret d'application, qui déterminera les messages à diffuser, est en cours de rédaction.

Du nouveau pour les péages ?

Ce n'est pas la première fois que la gestion des autoroutes fait l'objet d'une commission d'enquête par le Sénat. La dernière en date, pour laquelle les auditions se sont déroulées cet été, va-t-elle donner lieu à des changements au profit des usagers ? Rien n'est moins sûr... On en saura un peu plus le 16 septembre, date à laquelle la commission doit remettre un rapport et soumettre des propositions.

Les tarifs du contrôle technique à la loupe

Le comparateur officiel des prix du contrôle technique arrive au mois de septembre. Les centres agréés ont jusqu'au 15 septembre pour s'enregistrer et indiquer le prix de leurs prestations. D'après nos informations, le site listant tous les tarifs sera accessible dans la foulée.

Permis de conduire, ça bouchonne un peu

A cause de la crise sanitaire près de 330.000 épreuves (pratiques et théoriques) ont été annulées entre mars et juin. Pour rattraper le retard, la délégation à la Sécurité routière a ajouté 70.000 places d'examens supplémentaires en 2020, sollicité des inspecteurs retraités, et attribué 13 candidats (au lieu de 11) par inspecteur et par jour. Malgré (ou grâce à) ces dispositions, le temps d'attente après un échec à l'examen s'est relativement allongé. Cet automne, il faudra attendre 49 jours pour repasser le permis contre 42 avant la crise.

L'immatriculation 100 % en ligne débarque



[Visualiser l'article](#)

Fini la paperasse ! Alors que les démarches d'immatriculation sont déjà en partie dématérialisées, on pourra bientôt adresser sa déclaration de cession et sa demande d'immatriculation via une application mobile. Elle sera opérationnelle dès le mois d'octobre.

* Loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

Crédit photo : Adobe Stock